

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE

DÉCISION N° DP2025_CP_BG/042

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE SUR LE BATIEMENT DE L'ECURIE PELLEGRIN

La Présidente de la CCVUSP,

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n°2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire lui a délégué des attributions, parmi lesquelles la **Prise de toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € H.T lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

CONSIDERANT l'analyse des offres reçues ;

Nom du candidat	Note critère prix	Note mémoire technique	Total	Classement
LT Charpente	50	42	92	1
DAUTREMER Charpente	32,22	39	71,22	2

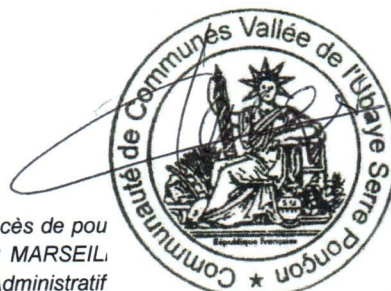
DECIDE

- **D'ATTRIBUER** le marché de « la réalisation des travaux de réfection de toiture sur le bâtiment de l'écurie Pellegrin commune de la Condamine Chatelard à l'entreprise LT Charpente. Pour un montant de travaux de 79 186.61€ HT

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette, le 17 septembre 2025.

La Présidente,
Élisabeth JACQUES.



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEIL, notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

is devant le
n et de sa
tre saisi de